



SERVICE GESTION DU COLLEGE

LA RESTAURATION

➤ Les régimes de demi-pension :

- **Demi-Pensionnaire 4 jours (DP4)**

Les élèves déjeunent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- **Demi-Pensionnaire 5 jours (DP5)**

Les élèves déjeunent tous les jours du lundi au vendredi (réservé aux enfants inscrits à l'UNSS).

- **Externe**

Les élèves peuvent ponctuellement acheter des tickets au tarif de 4,46 € (a minima la veille).

Les élèves inscrits à l'UNSS peuvent :

- s'inscrire en tant que DP5 ou

- s'inscrire en tant que DP4 et acheter des « repas du mercredi » au tarif de 3,40€.

NB1 : le changement de régime en cours d'année n'est possible que sur demande écrite au service gestion et pour le trimestre suivant.

NB2 : un élève (DP4 ou DP5) n'ayant pas cours l'après-midi mange à la cantine puis quitte le collège (à 12h30 ou à 13h45)

➤ Les tarifs :

A titre indicatif, les tarifs annuels de demi-pension pour 2026 sont de :

- **432 €** pour le régime DP4

- **540 €** pour le régime DP5

Ces montants sont répartis en trois factures trimestrielles envoyées par mail au parent « responsable financier ».

➤ Les remises d'ordre :

Elles sont accordées de plein droit dans les cas suivants (liste exhaustive) :

- Absence médicale d'une durée de 4 jours de cours consécutifs (sur présentation d'un justificatif médical)
- Stage en entreprise
- Voyage scolaire ou sortie pédagogique lorsque l'établissement ne prend pas en charge la restauration
- Fermeture de la restauration et/ou du Collège
- Renvoi d'un élève suite à une mesure disciplinaire

Elles sont accordées sous conditions dans certaines situations et sur demande expresse motivée comme le changement d'établissement scolaire, le changement de régime pour raisons de force majeure, la pratique d'un jeûne prolongé lié aux usages d'un culte ou l'absence de cours liés aux examens, ...

Pour information, le règlement départemental du service public de restauration & d'hébergement des collèges publics landais est consultable sur le site du Collège, onglet Vie du Collège/Règlement Intérieur.

➤ Les moyens de paiement :

Le télépaiement disponible sur votre compte ÉduConnect.

Le virement bancaire

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation	
10071	40000	00001000242	69	TPMONMARSAN	
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1007	1400	0000	0010	0024 269
Titulaire du compte :				BIC (Bank Identifier Code)	
CLG J.ROSTAND CAPBRETON				TRPUFRP1	
AVENUE DU BOURRET					
40130 CAPBRETON					

Afin d'échelonner le paiement des factures de cantine, vous avez la possibilité de mettre en place un virement mensuel. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre contact avec notre service.

Les espèces à déposer au secrétariat de gestion du Collège.

LES AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES ÉLÈVES DU COLLÈGE

➤ La bourse de collègue

Elle est attribuée pour une année scolaire aux familles dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Pour en bénéficier :

Option 1 : remplir la fiche « étude automatique du droit à bourse »

Option 2 : remplir un dossier de demande de bourse papier auprès de notre service

Dans tous les cas, des documents pourront vous être demandés pour nous permettre de valider la demande.

➤ La bourse départementale

Elle s'adresse uniquement aux élèves demi-pensionnaires dont le parent demandeur est domicilié fiscalement dans les Landes.

Les dépôts des demandes se font via internet sur la plateforme messervices.landés.fr ou par l'intermédiaire d'un dossier papier disponible auprès de notre service.

➤ Le fonds social collégien

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter notre service pour demander une aide exceptionnelle. Attribuée par le chef d'établissement après avis de la commission, cette aide individuelle et ponctuelle répond aux difficultés des familles à faire face à des dépenses liées à la scolarité de leur enfant (frais de demi-pension, sorties pédagogiques, voyages scolaires, achat de fournitures, etc.).

CONTACT

Mme Sandra GUAGLIARDI, assistante de gestion, se tient à votre écoute pour vous aider dans vos démarches ou pour répondre à vos questions :

Par téléphone 05.58.72.11.96 (poste 3)

Par mél : secgest1.0400005n@ac-bordeaux.fr